



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF-2023-10-33

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : CONTRAT ASSISTANCE BUDGETAIRE - LOCAL NOVA

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06 SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron souhaite se doter d'un logiciel d'assistance au suivi budgétaire (analyse rétrospective et prospective), et au cadrage des orientations budgétaires (notamment outil de programmation pluriannuelle des investissements)

CONSIDERANT qu'à cet effet des offres ont été faites à la commune par les entreprises LOCAL NOVA et SIMCO et qu'après analyse des prestations proposées sensiblement similaires et des coûts annuels respectifs de 2100 € HT pour LOCAL NOVA (pas de frais de paramétrage) et 3908.33 € HT pour SIMCO et 1500 € HT de frais de paramétrage

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec la société LOCAL NOVA un contrat pour l'assistance budgétaire pour l'année 2024 pour un montant de 2100,00 € HT avec possibilité de renouvellement annuel selon les mêmes termes financiers pour une période globale de 4 ans (2024-2027)

ARTICLE 2 : Dit que la dépense est inscrite au budget communal

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, Madame la Trésorière et la société LOCAL NOVA.

Fait à Sisteron, le 7 novembre 2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**